



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 27 Février 2023 – 18H30

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 Février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la maison des associations en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe VICHARD Maire et sur sa convocation.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux en exercice :

Jean-Philippe VICHARD	Céline GRENIER
Aliette BALSALOBRE	Oliver STRUBBE
Jean-Guy BRUYER	Myriam MARTEL
Muriel MATIFAS	Alexandre POLLION
Christian VERSCHEURE	Elisabeth DARDARD
Bernadette BEUVRIER	Nicolas SOISSON
Stéphane CHAPEROT	Marc DOYER
Rolande OUDAILLE	
Corinne LUCO	
Corinne GAUTIER	

À l'exception de :

M. Tommy LEFEBVRE ayant donné procuration à Elisabeth DARDARD

M. Rémy COUSYN ayant donné procuration à Mme Bernadette BEUVRIER

M. Stéphane PAPIN ayant donné procuration à M. Jean Philippe VICHARD

Mme Angélique GIL absente non excusée.

M. Cédric CHERFILS absent excusé.

M. Serge MEYZEAUD absent excusé.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 20

Date de convocation : 20/02/2023

Date d'affichage : 20/02/2023

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Olivier STRUBBE

La séance est ouverte à 18h30

La séance est levée à 19h54

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Missions dévolues	Rémunération (Indice Brut).	Rémunération indice (Majoré)	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
Adjoint technique 2 ^{ème} Classe	371	343	01/05/2023	30/04/2024

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la création d'un contrat à durée déterminée

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Le Maire
Jean-Philippe VICHARD

27 Février 2023

